Commune de Beaucourt

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

0 6 DEC. 2018

- Service Courrier -

Révision du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Étude des milieux naturels - Ecoscop

03 décembre 2018

PLU de Beaucourt

État Initial de l'Environnement

Étude des milieux naturels

3. Les milieux naturels et le fonctionnement écologique des écosystèmes

3.1 Méthodologie

Le diagnostic écologique est élaboré à partir de deux méthodes complémentaires :

- une étude bibliographique (recensement et synthèse des données existantes sur la commune),
- une campagne de relevés de terrain : investigations axées sur les habitats et la flore, réalisées en période favorable, en vue caractériser les milieux.

3.1.1 Bibliographie

La rédaction de ce chapitre relatif aux milieux naturels s'appuie principalement sur :

- des relevés effectués par le Bureau d'Etudes Ecoscop ;
- les listes d'espèces de la base de données SIGOGNE ;
- les zones humides identifiées par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et le pré-inventaire du Conseil Départemental 90 ;
- l'étude de définition de la « Trame Verte et Bleue » réalisée dans le cadre du SCoT du Territoire de Belfort (2011-2012) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Franche-Comté,
- le SDAGE Rhône-Méditerranée (2016-2021).

L'étude bibliographique repose sur des recherches documentaires auprès des acteurs régionaux et le recueil des différentes études faune/flore réalisées sur la commune.

La commune n'étant concernée par aucun site Natura 2000 et aucune ZNIEFF, seules les données des zones de protection et d'inventaire situées à proximité seront consultées. La zone Natura 2000 la plus proche est la ZSC « Etangs et vallées du Territoire de Belfort » (FR4301350) situé à environ 6km au Nord-Est de la commune. La ZNIEFF la plus proche est quant à elle située au Nord-Ouest : la ZNIEFF de type 1 « Basse vallée de la Savoureuse » (430013662).

3.1.2 Investigations de terrain

Les investigations de terrain ont porté sur les milieux ouverts de la commune, avec une attention particulière sur les zones proches du tissu urbain, les plus susceptibles d'être d'ouvertes à l'urbanisation. Elles visent principalement une cartographie simplifiée des habitats, afin de pouvoir rattacher l'habitat à un code CORINE Biotope et de déterminer son éventuel caractère patrimonial.

Les zones humides sont recherchées prioritairement sur les zones susceptibles d'être ouvertes à l'urbanisation. L'approche se fait par les habitats et la flore, en identifiant la flore hygrophile1 (selon arrêté du 24 juin 2008 modifié).

Aucun sondage pédologique n'a été effectué à ce stade. Ils le seront dans un deuxième temps, sur les parcelles où des enjeux auront été définis.

Les inventaires sont complétés par une visite générale de la commune, pour vérifier notamment l'occupation du sol, en dehors des zones périurbaines : milieux agricoles et forestiers, peu sensibles vis-à-vis du projet communal.

Une journée a été mise à profit pour les investigations de terrain : le 17 juin 2016.

3.1.3 Evaluation des sites et des espèces

Différentes grilles sont utilisées pour évaluer l'intérêt des habitats, de la faune et de la flore

- Les annexes liées à la protection des habitats ou des espèces des Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992 et Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 de l'Union Européenne,
- Les listes d'espèces protégées à l'échelle nationale et régionale,
- Les listes rouges d'espèces menacées en France et en Franche-Comté.

La synthèse des enjeux du milieu naturel se base notamment sur une carte de hiérarchisation des sites. Cette synthèse repose sur l'analyse de l'intérêt et de l'état de conservation des habitats naturels d'une part, sur les potentialités pour la faune et le fonctionnement écologique (étude des déplacements des espèces) d'autre part.

L'évaluation des enjeux repose donc à la fois sur les observations de terrain, sur les grilles d'évaluation disponibles (listes des espèces et habitats patrimoniaux), ainsi que sur l'analyse du fonctionnement écologique sur le territoire communal.

3.1.4 Cartographie informatisée

La cartographie a été réalisée sur les logiciels MapInfo 8.5 et MapInfo 10.5. Les données principales sont issues des banques de données de la DREAL BFC et du CD90 (zones humides, site Natura 2000), d'analyses et d'interprétations de photos aériennes, et d'observations de terrain.

Les prospections de terrain ont visé essentiellement la cartographie des milieux ouverts, avec report sur photographie aérienne, à l'échelle du 1/5.000ème.

[1] Plantes pour lesquelles l'humidité est nécessaire à leur bon développement

3.2 Résultats

3.2.1 Occupation du sol

Les milieux naturels, à savoir les milieux forestiers et prairiaux, représentent environ 227 ha sur la commue de Beaucourt, c'est-à-dire environ 46% du territoire. Les milieux artificiels se divisent quant à eux en cultures (environ 60 ha, soit 12% du ban communal) et secteurs urbains à péri-urbains (environ 205 ha, soit 42% du ban communal).

La partie naturelle du territoire communal est surtout composée de forêts puisque celles-ci représentent environ 34% de la superficie totale de la commune. Les prairies, quant à elles représentent environ 12% du ban communal.

L'une des particularité de la commune de Beaucourt est de n'accueillir qu'un linéaire très faible de cours d'eau. En effet, aucune rivière d'importance n'est présente sur le territoire communal. Seule la source du ruisseau de Feschotte peut s'observer au nord-est du ban communal, à la limite avec la commune de St-Dizier-l'Evêque, mais il s'agit apparement d'un ruissellet intermittent. Cette particularité s'explique par la situation géographique de Beaucourt, commune essentiellement situé sur les hauteurs d'un plateau.

Les principales unités naturelles présentes sur le territoire de Beaucourt sont :

- Les secteurs cultivés au nord, nord-est et nord-ouest du territoire communal ;
- Les secteurs bocagers, prairies et vergers, essentiellement situés en périphérie des zones urbanisées ;
- Le massif forestier du bois de la Genevraie et de Grammont, ainsi que les bois associés, au sud.

	Superficie (ha)	% du ban communal
Emprise urbaine et péri-urbaine	205,12	42%
Milieux forestiers et arbustifs	168,52	34%
Milieux ouverts prairiaux et vergers	58,40	12%
Cultures	60,35	12%

Tableau 1 : Répartition des grands types de milieux sur Beaucourt

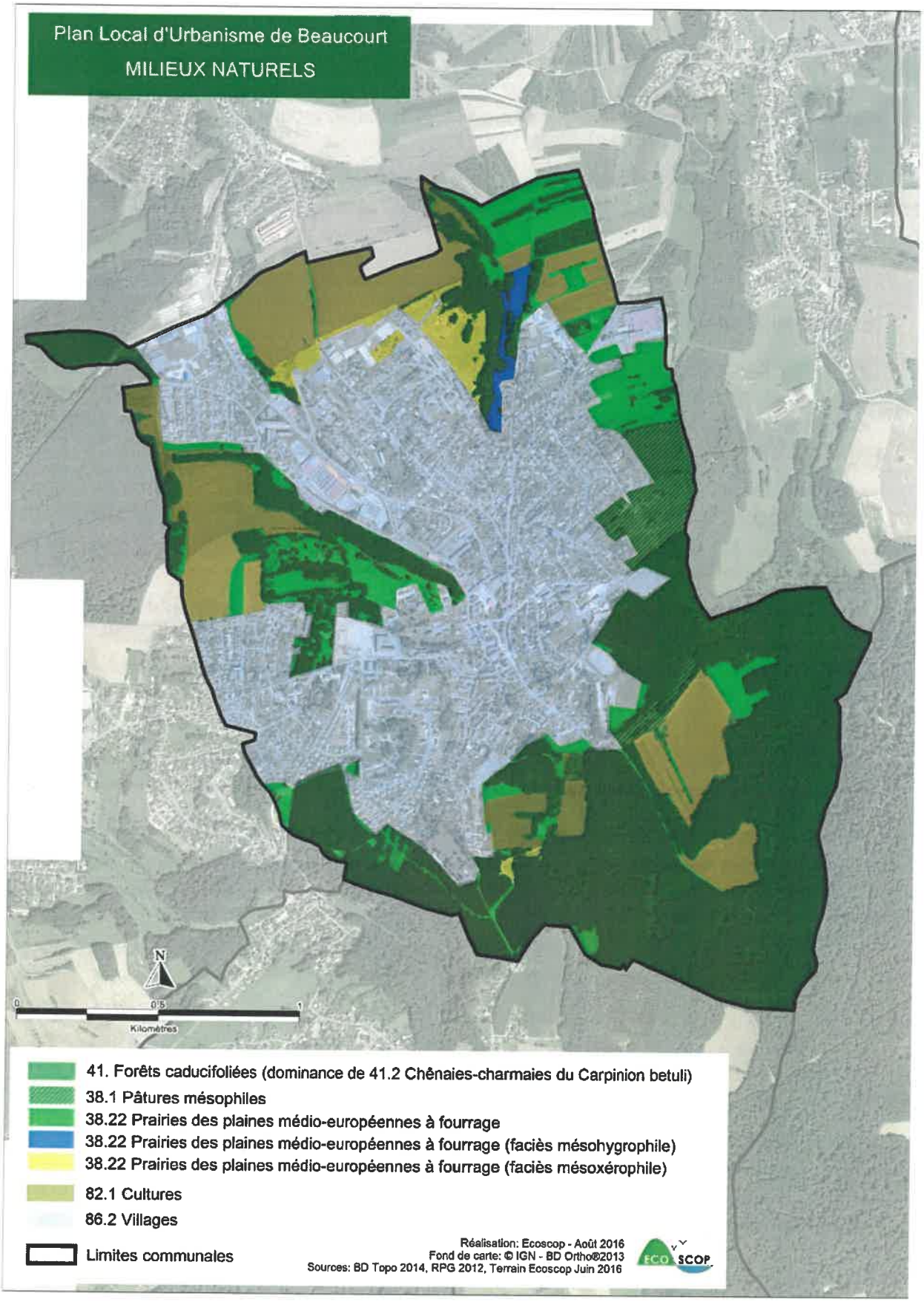
Plan Local d'Urbanisme de Beaucourt
MILIEUX NATURELS
N
0
0.5
1
Kilomètres
41. Forêts caducifoliées (dominance de 41.2 Chênaies-charmaies du Carpinion betuli)
38.1 Pâtures mésophiles
38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage
38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage (faciès mésohygrophile)
38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage (faciès mésoxérophile)
82.1 Cultures
86.2 Villages
Limites communales
Réalisation: Ecoscop - Août 2016
Fond de carte: © IGN - BD Ortho®2013
Sources: BD Topo 2014, RPG 2012, Terrain Ecoscop Juin 2016
ECO SCOP

3.2.2 Les habitats naturels

Un habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

Les principaux habitats présents sur la commune sont décrits ci-dessous, en s'appuyant sur les connaissances générales des milieux locaux et sur les investigations de terrain menées le 17 juin 2016.

3.2.2.1 Les zones humides et cours d'eau

Les zones humides sont aujourd'hui considérées comme des milieux particulièrement sensibles et menacés, notamment au sens de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, 2006). La DDT estime que dans le Territoire de Belfort, 50 % des zones humides ont disparu en 30 ans (urbanisation, pléthore d'étangs, remblais...).

Définition : « *on entend par zone humide, les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (Art L211-1 du Code de l'Environnement).

Il s'agit d'espaces qui cumulent des intérêts plurifonctionnels en termes d'équilibre des bassins versants (soutien à l'étiage, atténuation des niveaux de crues), de qualité de l'eau (rôle de filtre) et de richesse biologique (forte biodiversité). Ces secteurs assurent aussi des fonctions récréatives et paysagères. À l'opposé, ils sont généralement perçus comme des terres contraignantes par les exploitants, en raison de l'hydromorphie des sols.

L'orientation fondamentale 6B du SDAGE 2016-2021 vise la **préservation, la restauration et la gestion des zones humides**. Dans le cadre des PLU, il s'agit en particulier :

- *de préserver les zones humides en respectant l'objectif de non-dégradation ;*
- *d'assurer l'application du principe « éviter-réduire-compenser » dans une volonté de cibler au plus juste cette compensation par fonction. La compensation doit constituer un recours ultime, ce qui nécessite un travail en amont des projets pour étudier d'autres options qui permettent d'éviter puis, à défaut, de réduire l'impact avant d'envisager une compensation.*

L'assèchement, la mise en eau ou le remblaiement de zones humides ou de marais constitue la rubrique 3.3.1.0. de la nomenclature Loi sur l'Eau (Décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006) qui nécessite un dossier d'autorisation à partir d'1ha, un dossier de déclaration entre 0,1 et 1 ha.

Pour la commune de Beaucourt, peu de zones humides sont répertoriées. Cela s'explique principalement par la situation de la commune, essentiellement située sur les hauteurs de collines et donc à l'écart des fonds de vallées. Des réservoirs d'eau sont localisés sur le ban communal, au nombre de quatre, mais il s'agit de réserves souterraines.

Le seul cours d'eau recensé est le ruisseau de Feschotte, mais il ne présente qu'un faible linéaire sur la commune et est situé à la limite de la commune de St-Dizier-l'Evêque. Il s'agit de la source du ruisseau, probablement en eau que de manière intermittente.

La seule zone humide potentielle ainsi répertoriée se situe au sud-est du ban communal : il s'agit d'un vallon humide dominé par l'aulnaie-frênaie et faisant la limite avec la commune de St-Dizier l'Evêque (source : CD90). Ce secteur est peu susceptible d'être impacté par les évolutions du Plan Local d'Urbanisme et n'a donc pas fait l'objet d'une analyse plus approfondie.

Les potentialités en termes de zones humides peuvent également être appréhendées par le niveau de sensibilité vis-à-vis des remontées de nappe (source : BRGM). Cela permet notamment de constater une nappe affleurante ou une sensibilité forte autour et au sein du tissu urbain, à l'ouest du territoire communal.

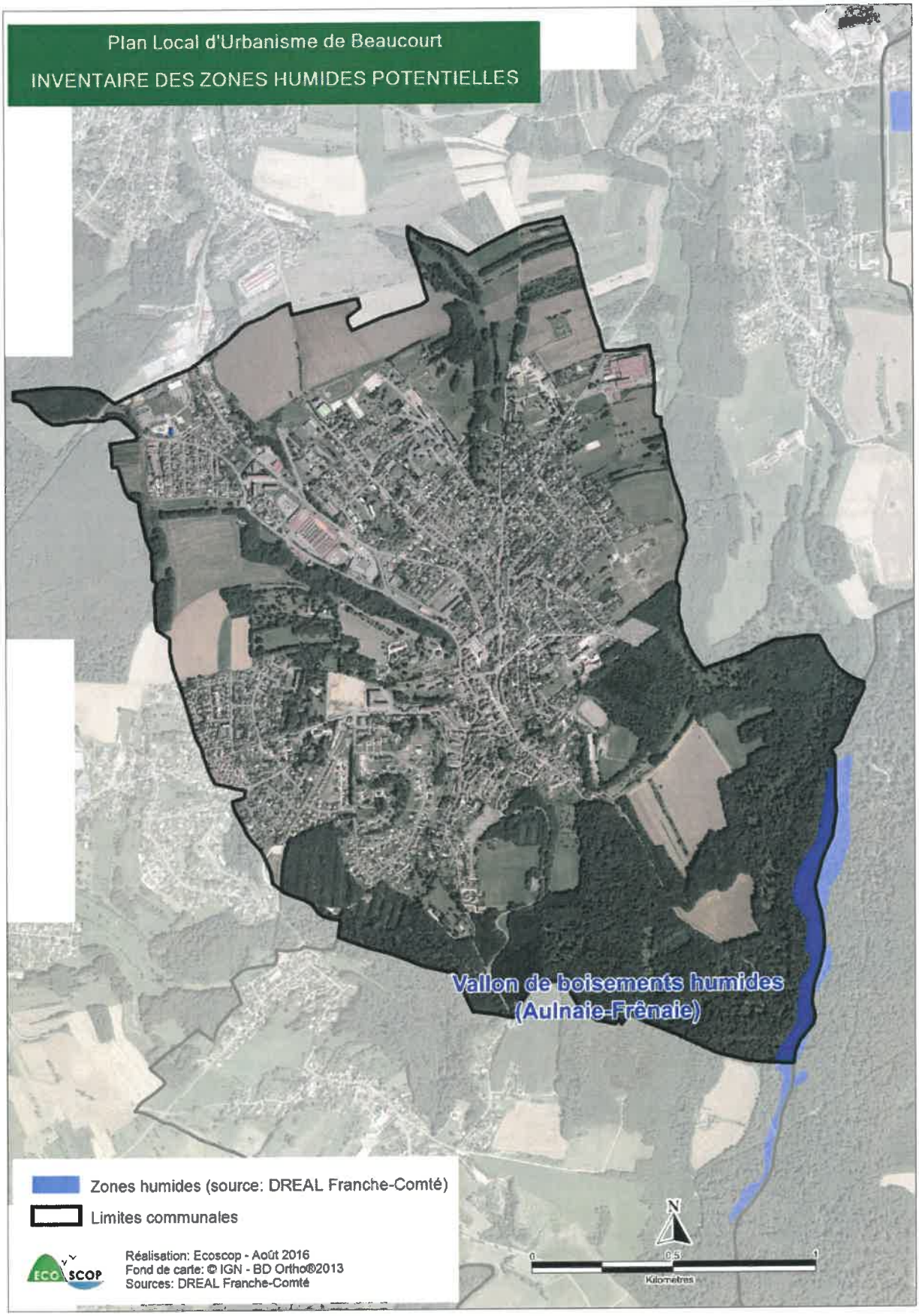
Plan Local d'Urbanisme de Beaucourt
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES POTENTIELLES
Vallon de boisements humides
(Aulnaie-Frênaie)
Zones humides (source: DREAL Franche-Comté)
Limites communales
Réalisation: Ecoscop - Août 2016
Fond de carte: © IGN - BD Ortho®2013
Sources: DREAL Franche-Comté
N
0
0.5
1
Kilometres

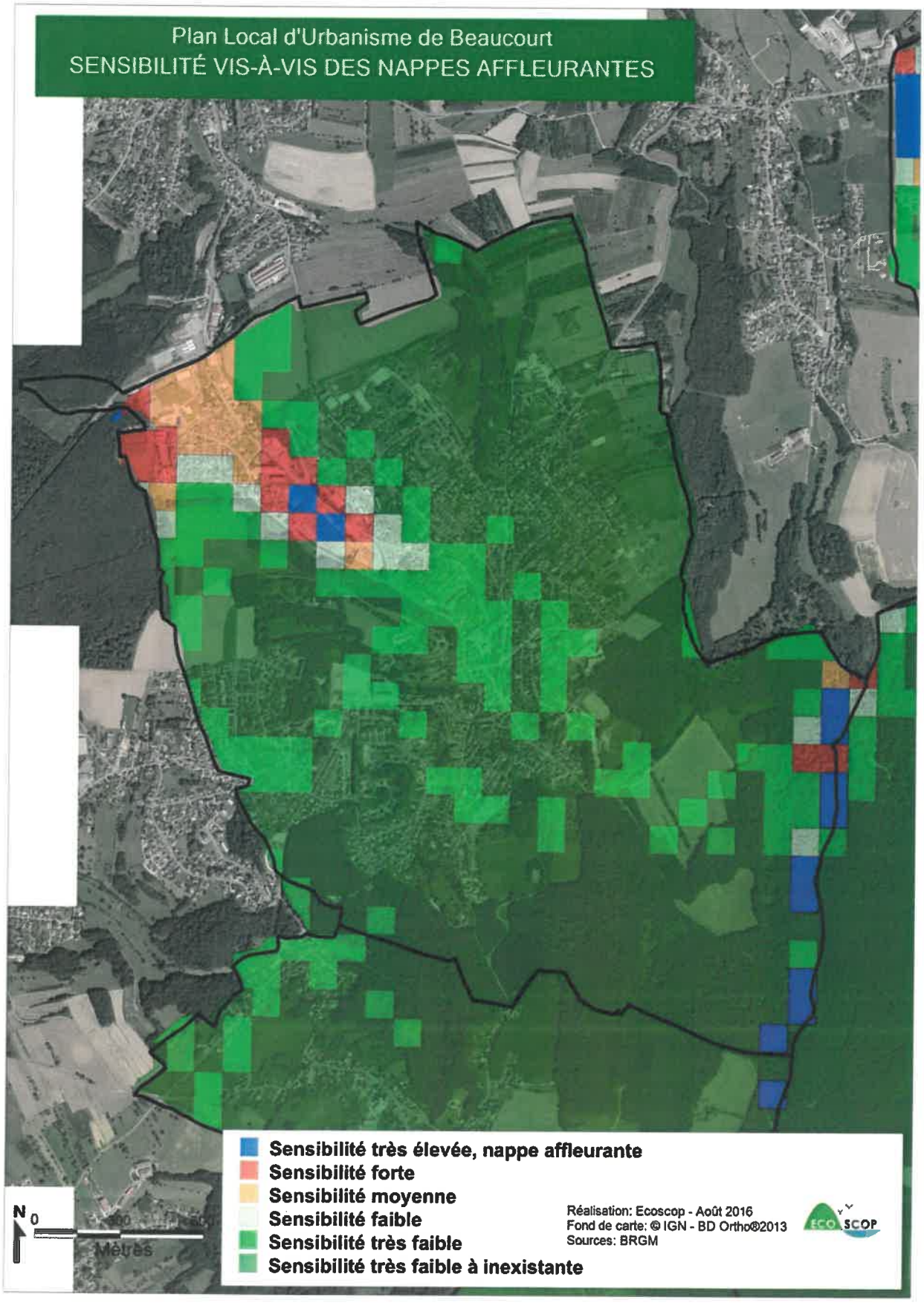
Plan Local d'Urbanisme de Beaucourt
SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DES NAPPES AFFLEURANTES
Sensibilité très élevée, nappe affleurante
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible
Sensibilité très faible à inexistante
Réalisation: Ecoscop - Août 2016
Fond de carte: © IGN - BD Ortho®2013
Sources: BRGM
N
0
Mètres

3.2.2.2 Les milieux forestiers

Les milieux forestiers occupent une place importante au sein du ban communal puisqu'ils n'occupent pas moins de 34% du territoire. Il s'agit majoritairement de forêts publiques (63% environ), à savoir des forêts communales. Certaines ne sont présentes sur le territoire de Beaucourt que de manière marginale (Forêt communale de Dasle, Montbouton et Badevel) mais la forêt communale de Beaucourt n'occupe pas moins de 101 ha sur la commune. Les 37% de milieux forestiers non publics sont constitués de haies et fourrés ainsi que de boisements privés.

Les forêts de Beaucourt sont essentiellement constituées de Chênaies-charmaies et Hêtraies-charmaies basiphiles, notamment en taillis sous futaie.

Aucune espèce de plante patrimoniale recensée sur la commune (base de données du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté) n'est liée au milieu forestier.

En ce qui concerne la faune, en revanche, plusieurs espèces d'oiseaux recensées sur la commune (plateforme de données SIGOGNE) sont liées à l'habitat forestier et présentent un intérêt patrimonial. C'est particulièrement le cas du Pic noir (*Dryocopos martius*) et du Pic mar (*Dendrocopos medius*), tous deux listés à l'annexe 1 de la Directive Natura 2000 et dépendants des forêts pour l'ensemble de leurs cycles biologiques. Les deux Milans, Milan royal (*Milvus milvus*) et Milan noir (*Milvus migrans*), sont également recensés au sein de la commune. Tous deux sont également inscrits à l'annexe 1 de la Directive Natura 2000 et sont respectivement considérés comme quasi-menacé (NT) et en danger (EN) au niveau régional.

De nombreuses chauves-souris inféodées de près ou de loin aux milieux forestiers sont également citées sur la commune : le Murin de Brandt (*Myotis brandtii*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ou encore la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), entre autres.

Figure 1 : Boisements caducifoliés au lieu-dit « Grammont »

3.2.2.3 Les milieux prairiaux et vergers

Les milieux prairiaux occupent environ 12% du territoire communal. La visite de terrain a permis d'observer des faciès prairiaux diversifiés mais ne présentant pas d'enjeu particulier en termes de patrimonialité. En effet, il s'agit principalement de prairies de fauches mésophiles, mésotrophes à eutrophes, et présentant une diversité floristique généralement plutôt faible pour des milieux de ce type. Certains secteurs présentent cependant quelques particularités, notamment ceux situés au lieu-dit « Les Champs Blessonniers » qui présentent des faciès de prairies et pâtures plutôt sèches. Celles-ci sont cependant assez eutrophes, ce qui limite leur intérêt écologique. Une espèce de plante inféodée à ces milieux prairiaux secs est citée sur la commune (donnée ancienne) : l'Aster amelle (*Aster amellus*), taxon protégé au niveau national.

En ce qui concerne la faune, plusieurs espèces d'oiseaux recensées sur la commune sont également inféodées aux milieux prairiaux, dont la plus intéressante est sans conteste la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*). Les données consultées ne précisent toutefois pas s'il s'agit d'observations d'individus nicheurs ou migrateurs. Cette espèce, qui affectionne les pelouses et prairies sèches entrecoupées de haies ou encore de vergers, est considérée comme en danger critique d'extinction (CR) en Franche-Comté.

Figure 2 : Prairies au lieu-dit « Les Grosses Planches »

3.2.2.4 Les milieux cultivés

Les cultures occupent environ 12% du territoire communal à Beaucourt. Lors du passage de terrain, il a été constaté que certaines d'entres elles présentaient une diversité conséquente de plantes messicoles, c'est-à-dire d'espèces inféodées aux cultures, ainsi que d'espèces rudérales et généralistes en bordure des parcelles et des chemins. Cette diversité spécifique au sein des cultures présente un intérêt écologique.

Sur la commune, deux espèces de plantes patrimoniales inféodées aux champs et moissons calcaires sont citées historiquement : la Silène de nuit (*Silena noctiflora*) et la Roquette d'Orient (*Conringia orientalis*). La première, dont le nom vient du fait qu'elle ouvre complètement ses fleurs à partir du crépuscule, est considérée comme en danger au niveau régional (EN), tandis que la seconde est même considérée comme disparue (RE) à l'état

actuel en Franche-Comté. Les deux données historiques de ces espèces datent du 19e siècle et il est probable qu'elles aient aujourd'hui disparues de la commune.

Figure 3 : Cultures au lieu-dit « les Maleroies »

3.2.3 La faune et la flore

3.2.3.1 La flore

Les données consultées (cf. annexe) proviennent de la base de données floristiques du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC).

On recense 248 espèces sur Beaucourt. Certaines données sont cependant anciennes (les plus anciennes remontent à 1854). Parmi ces espèces, on recense seulement 3 espèces patrimoniales[2] :

- L'Aster amelle (*Aster amellus*) ;
- La Silène nocturne (*Silene noctiflora*) ;
- La Roquette d'Orient (*Conringia orientalis*).

Ces trois taxons sont cités sur la commune uniquement en tant que données anciennes. En effet, les données datent du 19e siècle, respectivement de 1854, 1854 et 1895. Il est donc fort probable que ces espèces aient disparues de Beaucourt aujourd'hui. L'enjeu pour la flore peut donc être considéré comme faible et il se cantonne aux milieux secs et aux cultures extensives.

3.2.3.2 La faune

Les données présentées ci-après sont issues de la plateforme de description de la biodiversité en Franche-Comté « SIGOGNE » (*www.sigogne.org*), qui donne accès aux inventaires d'espèces à l'échelle communale, d'après les banques de données de la LPO

[2] Les espèces patrimoniales sont définies comme étant les espèces de Liste Rouge (régionale / nationale), ou listes équivalentes, c'est-à-dire des espèces menacées

Franche-Comté, de la CPEPESC (Comission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères)...

Les mammifères

Sur la commune de Beaucourt, 15 espèces de mammifères ont été recensées dont 11 espèces de chauves-souris. Parmi celles-ci, 3 espèces sont considérées comme vulnérables au niveau régional (VU) : le Murin de Brandt (*Myotis brandtii*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*). Une autre espèce est considérée comme quasiment menacée (NT), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*).

Hors chiroptères, deux espèces sont protégées au niveau national : l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et la Genette (*Genetta genetta*).

Les principaux milieux utilisés par les espèces ci-dessus sont les milieux boisés, et particulièrement les forêts évoluées dans le cas du Murin de Bechstein, et prairiaux entrecoupés de haies.

Les oiseaux

64 espèces d'oiseaux sont citées sur la commune de Beaucourt dont 16 chassables et 48 protégées au niveau français. Certaines espèces présentent un intérêt patrimonial particulièrement fort, en particulier la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) qui est considérée comme en danger critique (CR) en Franche-Comté, mais également des espèces comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), le Pic noir (*Dryocopos martius*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Milan noir (*Milvus migrans*) ou encore le Milan royal (*Milvus milvus*).

Certaines de ces espèces sont liées aux milieux ouverts entrecoupés de haies (Pie-grièches), tandis que d'autres sont plutôt liés aux milieux forestiers (Pic noir et Pic mar). Notons enfin que la plupart des espèces utilisent des milieux différents pour les différentes phases de leurs cycles (nourrissage, reproduction, etc...) et qu'il est donc bénéfique de maintenir une mosaïque d'habitats et des connexions entre ces habitats (trame verte).

Les reptiles et amphibiens

Une seule espèce d'amphibien est citée sur la commune : la Grenouille verte (*Pelophylax* kl *esculentus*). Cela peut s'expliquer par la très faible représentation des zones humides à Beaucourt. La Grenouille verte est partiellement protégée (sa pêche est réglementée) mais très commune.

En ce qui concerne les reptiles, la seule espèce recensée sur la commune est la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) qui est protégée au niveau national mais relativement commune par ailleurs. On la considère néanmoins comme patrimoniale car elle est inféodée aux zones humides.

3.2.4. Fonctionnement et continuité écologique ou Trame verte et bleue

Étudier l'écologie du paysage a pour objectif de définir les structures utilisées par la faune et la flore dans des déplacements (quotidiens, annuels, colonisation, etc.) : les corridors

écologiques permettent les déplacements entre les réservoirs de biodiversité (site Natura 2000, ZNIEFF de type 1 ou 2, Espace naturel sensible, ...). Cette analyse met en évidence le fonctionnement écologique à l'échelle communale, fonctionnement qui s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large permettant de relier les grands ensembles naturels entre eux.

Outre les fonctions écologiques, cette Trame verte et bleue garantit également une qualité de vie pour les habitants, en maintenant des espaces de respiration à l'intérieur de l'emprise urbaine et entre les différentes communes, tout en assurant des fonctions socio-récréatives pour les usagers.

La traduction à l'échelon régional des continuités écologiques s'inscrit dans un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), impulsé par la Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) en juillet 2010. Les PLU « doivent prendre en compte, lorsqu'ils existent, les SRCE ».

Le SRCE de la région Franche-Comté a été approuvé et validé par arrêté préfectoral le 2 décembre 2015. Sur la commune de Beaucourt, un seul élément cartographique issu du SRCE est présent, il s'agit d'un corridor écologique ***à restaurer*** à l'est du ban, dans un axe nord-sud passant par le massif forestier de la Genevraie et du Grammont.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du SCoT du Territoire de Belfort, une étude de définition de la trame verte et bleue départementale a été réalisée (BCD Environnement / AUTB, 2012). Il s'agit donc d'un document de référence visant l'harmonisation de la prise en compte de la trame verte et bleue au sein des politiques locales en matière d'aménagement, de déplacement, d'habitats, de développement économique. La TVB du SCoT identifie 2 corridors sur ou à proximité du ban communal : un corridor est-ouest au sud et un corridor nord-sud à l'est.

A l'échelle communale, les corridors nord-sud du SRCE et du SCoT se confondent au sein d'un réservoir de biodiversité local basé sur les milieux forestiers de la Genevraie et du Grammont. Il n'y existe aucune discontinuité, la commune n'aurait donc pas de responsabilité vis-à-vis de l'objectif SRCE de *restauration* du corridor, mais il existe un enjeu de préservation des boisements concernés.

Dans la partie nord-est de la commune, des corridors locaux constitués par le réseau de prairies, les haies et les petits boisements participent à la déclinaison du corridor SRCE, dans l'axe de la vallée de la Feschotte.

De la même manière, le corridor SCoT est-ouest est fonctionnel au sein des boisements au sud du ban. Les milieux extensifs de la commune de Dasle permettent de prolonger ce corridor en formant une connexion entre la vallée de la Feschotte et le bois des Goutils (Dasle, Dampierre). Les corridors locaux identifiés au nord-ouest de Beaucourt (prairies et petits boisements) participent à cette continuité.

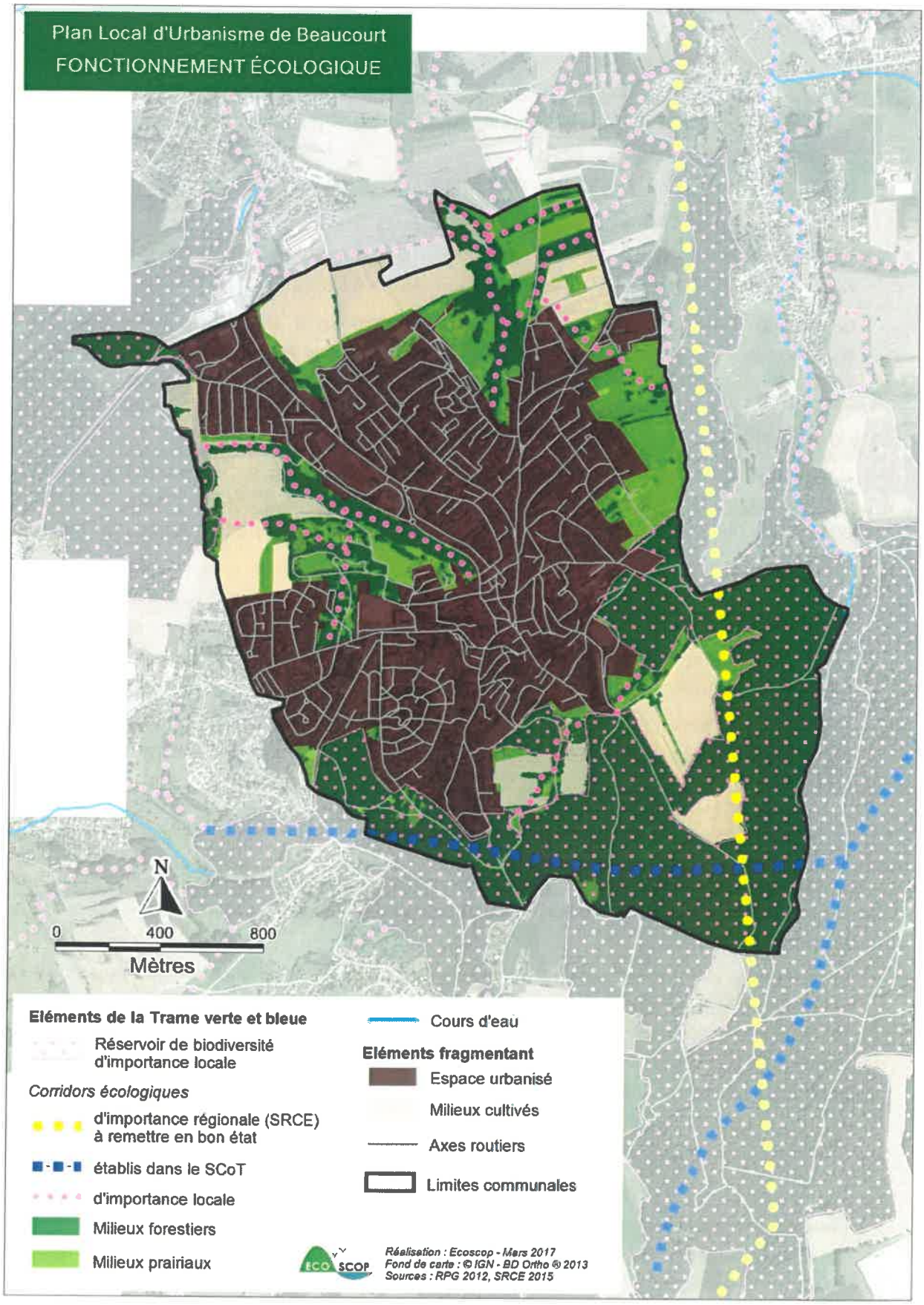
Plan Local d'Urbanisme de Beaucourt
FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE
N
0
400
800
Mètres
Eléments de la Trame verte et bleue
Réservoir de biodiversité d'importance locale
Corridors écologiques
d'importance régionale (SRCE) à remettre en bon état
établis dans le SCoT
d'importance locale
Milieux forestiers
Milieux prairiaux
Cours d'eau
Eléments fragmentant
Espace urbanisé
Milieux cultivés
Axes routiers
Limites communales
Réalisation : Ecoscop - Mars 2017
Fond de carte : © IGN - BD Ortho © 2013
Sources : RPG 2012, SRCE 2015

La matrice urbaine de Beaucourt implique un milieu peu perméable aux espèces forestières et prairiales, mais ces continuités fonctionnelles, au sein du ban et sur les communes voisines, permettent de la contourner.

La trame verte locale, composée de boisements, de haies et des prairies, participe donc à la fonctionnalité des continuités intercommunales à régionales. Cela traduit un enjeu de préservation de ces milieux.

3.3 Synthèse des enjeux

4 niveaux d'enjeux peuvent être distingués sur la commune de Beaucourt, le niveau d'enjeu faible, les niveaux moyen et moyen supérieur, et le niveau fort.

Ces enjeux sont motivés pour l'essentiel par une logique de maintien d'une trame verte et d'un réseau écologique fonctionnel, ce qui revient également à tenir compte de la diversité et de la représentation des divers milieux dans le contexte local, et par la patrimonialité d'habitats en fort déclin au niveau régional et/ou susceptibles d'accueillir des espèces remarquables.

L'approche se fait de façon systématique, en rattachant un type d'habitat à une classe d'enjeux. Lors de l'analyse des projets urbains, il s'agira d'analyser dans le détail les ensembles ouverts à l'urbanisation, afin d'ajuster et de spatialiser les enjeux de façon plus fine.

❖ Enjeux faibles

Cette classe d'enjeux rassemble pour l'essentiel les milieux artificialisés ou fortement modifiés par l'homme.

Elle concerne l'ensemble des cultures annuelles intensives et prairies artificielles, présentant peu d'intérêt pour la faune et la flore. Ces parcelles se répartissent tout autour de la commune.

❖ Enjeux moyens

Le premier niveau de cette classe comprend l'ensemble des prairies mésophiles ne présentant pas de particularités, qu'elles soient fauchées ou pâturées, et l'ensemble des milieux boisés.

Ces prairies s'observent dans les secteurs péri-villageois, à l'est et à l'ouest, et plus sporadiquement au sud, en lisière de la forêt. Elles ne présentent pas d'intérêt écologique particulier en termes d'associations végétales, du fait de leur état de conservation considéré comme dégradé par les pratiques, mais elles constituent cependant un habitat naturel susceptible d'abriter une faune et une flore patrimoniale.

Les boisements sont compris dans cette classe en raison de la qualité de refuge pour la faune qu'ils constituent et pour leur rôle dans le fonctionnement écologique local.

Le deuxième niveau (moyen supérieur) concerne les prairies observées au lieu-dit « Les Champs Blessonniers » (et de manière plus anecdotique au sud du village). Leur tendance xérophile (milieux secs) et leur caractère relictuel leur confère un enjeu supérieur aux

prairies mésophiles mais, pour rappel, il s'agit de milieux dont l'état de conservation est dégradé du fait de la gestion.

Remarque : la carte ci-après a été réalisée sur la base de données de juin 2016. Certains secteurs ont fait l'objet d'aménagements au cours de l'année 2017, notamment rue du collège, au nord-ouest de la commune. Ces évolutions n'ont pas été retraduites sur la carte.

❖ Enjeux forts

Les enjeux forts concernent les milieux humides (vallon dans le Bois de la Genevraie). Ce sont les milieux dont la valeur patrimoniale est la plus élevée.

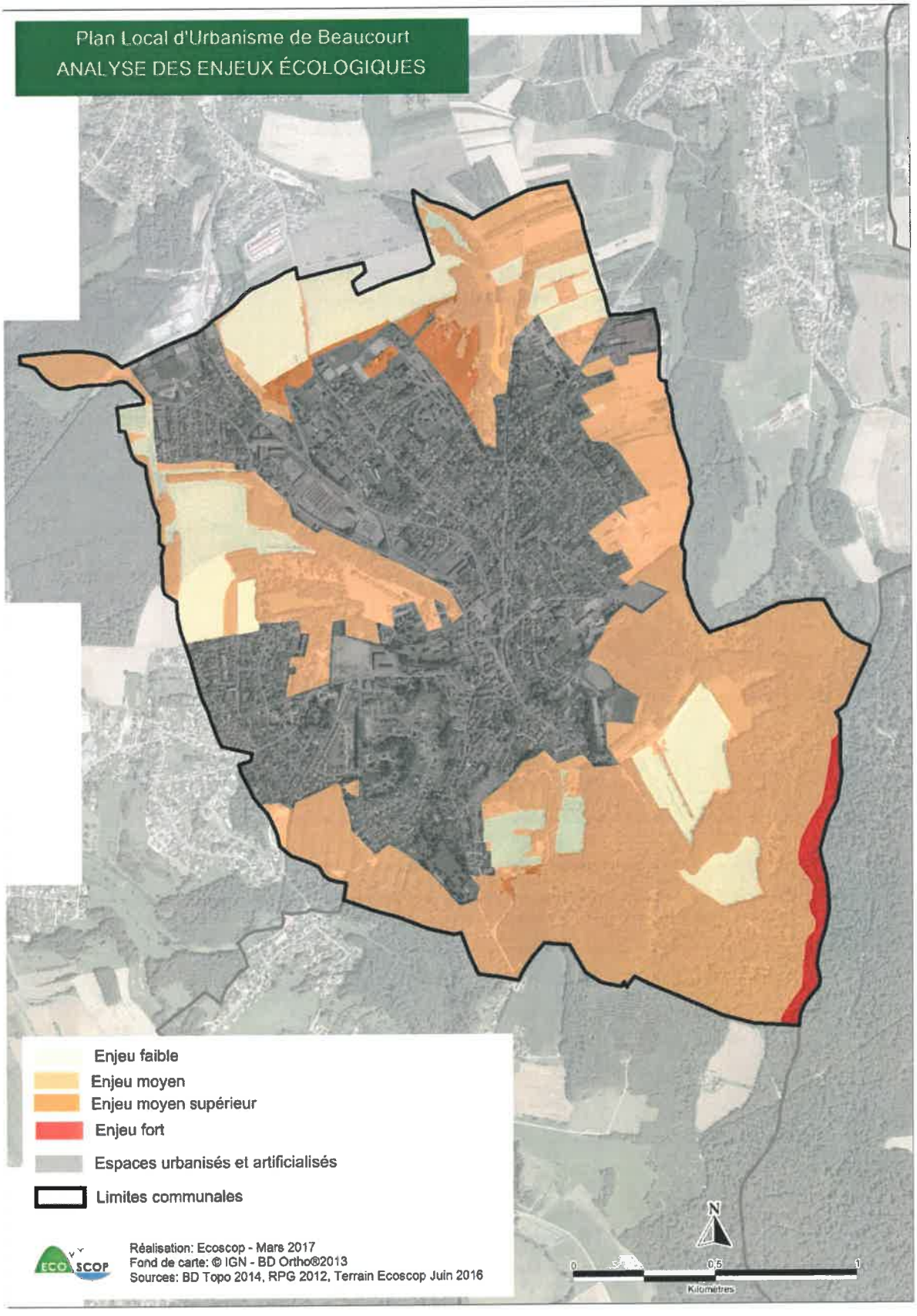
Plan Local d'Urbanisme de Beaucourt
ANALYSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES
Enjeu faible
Enjeu moyen
Enjeu moyen supérieur
Enjeu fort
Espaces urbanisés et artificialisés
Limites communales
Réalisation: Ecoscop - Mars 2017
Fond de carte: © IGN - BD Ortho®2013
Sources: BD Topo 2014, RPG 2012, Terrain Ecoscop Juin 2016
N
0
0,5
1
Kilometres

ANNEXES

Inventaire floristique communal (CBNFC)

Espèce	Année d'observation	N2000	PN	P-FC	LR-Eur	LR-Fr	LR-FC
Abies alba Mill., 1768	2009						
Acer campestre L., 1753	2010						
Acer platanoides L., 1753	2009						
Acer pseudoplatanus L., 1753	2010						
Achillea millefolium L., 1753	2009						
Aethusa cynapium L. subsp. cynapium	2010						
Aethusa cynapium L., 1753	2009						
Aethusa cynapium subsp. elata (Friedl.) Schübler & G.Martens, 1834	2010						
Agrimonia eupatoria L., 1753	2009						
Agrostis capillaris L., 1753	2009						
Ajuga reptans L., 1753	2009						
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	2009						
Allium oleraceum L., 1753	2009						
Alopecurus myosuroides Huds., 1762	2009						
Amelanchier ovalis Medik., 1793	1882						
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	1854						
Anemone nemorosa L., 1753	2009						
Anemone ranunculoides L., 1753	2009						
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	2009						
Anthoxanthum odoratum L., 1753	2009						
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	2007						
Apera spica-venti (L.) P.Beauv., 1812	2009						
Aquilegia vulgaris L., 1753	2009						
Arenaria serpyllifolia L., 1753	2009						
Armoracia rusticana G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	2004						
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. elatius	2009						
Artemisia vulgaris L., 1753	2009						
Arum maculatum L., 1753	2010						
Asarum europaeum L., 1753	2009						
Asplenium ruta-muraria L., 1753	2010						
Asplenium scolopendrium L., 1753	2010						
Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964	2007						
Aster amellus L., 1753	1854		Liste 1				NT
Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799	2009						
Atropa belladonna L., 1753	2007						

Espèce	Année d'observation	N2000	PN	P-FC	LR-Eur	LR-Fr	LR-FC
Avena fatua L., 1753	2009						
Avenula pubescens (Huds.) Dumort., 1868	2009						
Bellis perennis L., 1753	2009						
Betonica officinalis L., 1753	2009						
Betula pendula Roth, 1788	2010						
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	2009						
Briza media L., 1753	2009						
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	2009						
Buddleja davidii Franch., 1887	2009						
Buxus sempervirens L., 1753	2007						
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	1854						
Campanula rapunculus L., 1753	2009						
Campanula trachelium L., 1753	2009						
Cardamine flexuosa With., 1796	2007						
Cardamine heptaphylla (Vill.) O.E.Schulz, 1903	2007						
Carex flacca Schreb., 1771	2009						
Carex hirta L., 1753	2009						
Carex pallescens L., 1753	2009						
Carex pendula Huds., 1762	2007						
Carex sylvatica Huds., 1762	2010						
Carpinus betulus L., 1753	2010						
Centaurea jacea L., 1753	2009						
Centaurea jacea subsp. timbalii (Martrin-Donos) Braun-Blanq., 1952	2009						
Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce, 1906	2009						
Cerastium arvense L. subsp. arvense	2010						
Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	2009						
Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870	2009						
Chenopodium album L. subsp. album	2009						
Circaea lutetiana L., 1753	2009						
Cirsium acaule Scop., 1769	1882						
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	2009						
Colchicum autumnale L., 1753	2007						
Conringia orientalis (L.) Dumort., 1827	1895						RE
Convolvulus arvensis L., 1753	2009						
Convolvulus sepium L., 1753	2009						
Cornus sanguinea L., 1753	2009						
Corydalis cava (L.) Schweigg. & Körte, 1811	2007						
Corylus avellana L., 1753	2010						
Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825	2009						
Crataegus monogyna Jacq., 1775	2010						
Crepis biennis L., 1753	2009						
Cymbalaria muralis P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	2010						

Espèce	Année d'observation	N2000	PN	P-FC	LR-Eur	LR-Fr	LR-FC
Cynosurus cristatus L., 1753	2009						
Cystopteris fragilis (L.) Bernh., 1805	2007						
Dactylis glomerata L. subsp. glomerata	2009						
Dactylis glomerata L., 1753	2009						
Dactylorhiza fuchsii (Druce) Soó, 1962	2009						
Dactylorhiza maculata (L.) Soó, 1962	2009						
Datura stramonium L., 1753	2010						
Daucus carota L., 1753	2009						
Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv., 1812	2009						
Dryopteris affinis subsp. borreri (Newman) Fraser-Jenk., 1980	2007						
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	2010						
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	2009						
Epilobium montanum L., 1753	2009						
Epipactis leptochila (Godfery) Godfery, 1921	2009						
Epipactis purpurata Sm., 1828	2000						
Equisetum arvense L., 1753	2009						
Eranthis hyemalis (L.) Salisb., 1807	2000						
Erigeron acris L., 1753	2011						
Eryngium campestre L., 1753	1882						
Euonymus europaeus L., 1753	2010						
Euphorbia amygdaloides L., 1753	2009						
Euphorbia cyparissias L., 1753	2009						
Euphorbia exigua L., 1753	2009						
Euphorbia helioscopia L., 1753	2009						
Euphorbia stricta L., 1759	2009						
Fagus sylvatica L., 1753	2010						
Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve, 1970	2009						
Festuca rubra L. subsp. rubra	2009						
Ficaria verna Huds., 1762	2009						
Fraxinus excelsior L., 1753	2009						
Fumaria vaillantii Loisel., 1809	2009						
Galeopsis tetrahit L., 1753	2009						
Galium album Mill., 1768	2009						
Galium aparine L., 1753	2010						
Galium mollugo L., 1753	2009						
Galium odoratum (L.) Scop., 1771	2009						
Galium sylvaticum L., 1762	2007						
Gentiana cruciata L., 1753	1882						
Geranium dissectum L., 1755	2009						
Geranium robertianum L., 1753	2009						
Geum urbanum L., 1753	2010						
Glechoma hederacea L., 1753	2007						
Hedera helix L., 1753	2010						

Espèce	Année d'observation	N2000	PN	P-FC	LR-Eur	LR-Fr	LR-FC
Helianthemum nummularium subsp. obscurum (Celak.) Holub, 1964	2009						
Helleborus foetidus L., 1753	2007						
Heracleum sphondylium L. subsp. sphondylium	2009						
Holcus lanatus L., 1753	2009						
Hordelymus europaeus (L.) Harz, 1885	2007						
Hypericum hirsutum L., 1753	2007						
Hypericum maculatum Crantz, 1763	2009						
Hypericum perforatum var. perforatum	2009						
Hypochaeris radicata L., 1753	2009						
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	2009						
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	2009						
Knautia dipsacifolia (Host) Kreutzer, 1840	1856						
Koeleria pyramidata (Lam.) P.Beauv., 1812	2009						
Lactuca muralis (L.) Gaertn., 1791	2007						
Lactuca serriola L., 1756	2009						
Lamium galeobdolon subsp. montanum (Pers.) Hayek, 1929	2009						
Lapsana communis L. subsp. communis	2009						
Lathyrus pratensis L., 1753	2009						
Lathyrus tuberosus L., 1753	2009						
Lathyrus vernus (L.) Bernh., 1800	2009						
Leontodon hispidus L. subsp. hispidus	2009						
Libanotis pyrenaica (L.) O.Schwarz, 1949	1882						
Ligustrum vulgare L., 1753	2010						
Linum catharticum L., 1753	2009						
Lonicera nitida E.H.Wilson, 1911	2009						
Lonicera periclymenum L., 1753	2009						
Lonicera xylosteum L., 1753	2010						
Lotus corniculatus L. subsp. corniculatus	2009						
Luzula campestris (L.) DC., 1805	2009						
Luzula pilosa (L.) Willd., 1809	2007						
Lychnis flos-cuculi L., 1753	2009						
Lycopodium clavatum L., 1753	1854						
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	2009						
Lysimachia nemorum L., 1753	2009						
Matricaria chamomilla L., 1753	2009						
Medicago lupulina L., 1753	2009						
Medicago sativa L. subsp. sativa	2009						
Melittis melissophyllum L., 1753	2010						
Mercurialis perennis L., 1753	2009						
Milium effusum L., 1753	2009						
Myosotis arvensis Hill, 1764	2009						
Myosotis scorpioides L., 1753	2009						
Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817	2010						

Espèce	Année d'observation	N2000	PN	P-FC	LR-Eur	LR-Fr	LR-FC
Ononis spinosa subsp. procurrens (Wallr.) Briq., 1913	2009						
Ophrys apifera Huds., 1762	1882						
Orchis mascula (L.) L., 1755	2010						
Origanum vulgare L., 1753	2009						
Orobanche teucrii Holandre, 1829	1854						
Oxalis acetosella L., 1753	2009						
Papaver rhoeas L., 1753	2009						
Paris quadrifolia L., 1753	2010						
Phyteuma spicatum L. subsp. spicatum	2009						
Picea abies (L.) H.Karst., 1881	2010						
Pimpinella major (L.) Huds., 1762	2009						
Plantago lanceolata L., 1753	2009						
Plantago major L. subsp. major	2009						
Poa annua L., 1753	2009						
Poa nemoralis L., 1753	2010						
Poa pratensis L. subsp. pratensis	2009						
Poa trivialis L., 1753	2009						
Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785	2010						
Polygonum aviculare L. subsp. aviculare	2009						
Polypodium interjectum Shivas, 1961	2011						
Potentilla erecta (L.) Räusch., 1797	2009						
Poterium sanguisorba L., 1753	2009						
Primula elatior (L.) Hill, 1765	2007						
Prunus avium (L.) L., 1755	2010						
Prunus laurocerasus L., 1753	2010						
Pulmonaria montana Lej. subsp. montana	2009						
Quercus petraea Liebl., 1784	2010						
Quercus robur L., 1753	2009						
Ranunculus acris subsp. friesianus (Jord.) Syme, 1863	2009						
Ranunculus repens L., 1753	2009						
Reynoutria japonica Houtt., 1777	2009						
Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai, 1922	2004						
Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777	2009						
Rhus typhina L., 1756	2009						
Ribes uva-crispa L., 1753	2007						
Rosa arvensis Huds., 1762	2010						
Rumex acetosa L., 1753	2009						
Rumex crispus L., 1753	2009						
Rumex obtusifolius L., 1753	2009						
Sambucus nigra L., 1753	2007						
Saxifraga tridactylites L., 1753	2011						
Scabiosa columbaria L., 1753	2009						
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	2009						

Espèce	Année d'observation	N2000	PN	P-FC	LR-Eur	LR-Fr	LR-FC
Scilla bifolia L., 1753	2007						
Sherardia arvensis L., 1753	2009						
Silene noctiflora L., 1753	1854						VU
Silene vulgaris (Moench) Garcke subsp. vulgaris	2009						
Sinapis arvensis L., 1753	2009						
Solidago canadensis L., 1753	2010						
Stachys alpina L., 1753	2007						
Stachys recta L., 1767	2009						
Stachys sylvatica L., 1753	2009						
Stellaria graminea L., 1753	2009						
Stellaria media (L.) Vill., 1789	2009						
Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780	2009						
Teucrium scorodonia L., 1753	2007						
Tilia platyphyllos Scop., 1771	2010						
Tragopogon pratensis L., 1753	2009						
Tragopogon pratensis subsp. orientalis (L.) Celak., 1871	1856						
Trifolium dubium Sibth., 1794	2009						
Trifolium medium L., 1759	2009						
Trifolium montanum L., 1753	1854						
Trifolium ochroleucon Huds., 1762	1854						
Trifolium pratense L., 1753	2009						
Trifolium repens L., 1753	2009						
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812	2009						
Urtica dioica L., 1753	2007						
Valeriana officinalis L. subsp. officinalis	2009						
Valeriana officinalis L., 1753	2009						
Veronica arvensis L., 1753	2009						
Veronica chamaedrys L., 1753	2009						
Veronica montana L., 1755	2009						
Veronica officinalis L., 1753	2009						
Veronica persica Poir., 1808	2009						
Viburnum lantana L., 1753	2010						
Viburnum opulus L., 1753	2010						
Vicia cracca L., 1753	2009						
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	2009						
Vicia sativa s.l.	2009						
Vicia sepium L., 1753	2009						
Vinca minor L., 1753	2007						
Viola arvensis var. arvensis	2009						
Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau, 1857	2010						
Viola riviniana Rchb., 1823	2007						

Inventaires faunistiques communal (SIGOGNE)

❖ Mammifères

Nom français	Nom latin	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Franche-Comté	ORGFH Franche-Comté	Convention de Berne et autres
Chamois	*Rupicapra rupicapra* (Linnaeus, 1758)		V	-	-		
Genette	*Genetta genetta* (Linnaeus, 1758)	Art.2	V	-	NE	IV	III
Sanglier	*Sus scrofa* (Linnaeus, 1758)	Ch		-	-		
Ecureuil roux	*Sciurus vulgaris* (Linnaeus, 1758)	Art.2		-	-	IV	

Espèce	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Franche-Comté	ORGFH Franche-Comté	Liste Rouge Europe	Liste Rouge Monde	Convention de Berne	Convention de Bonn	Liste Rouge Baden-Württemberg (Allemagne)
Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Art.2	II, IV	NT	VU	NT	4b	VU	II	II	1
Myotis brandtii (Eversmann, 1845)	Art.2	IV	-	VU	-	4b	-	IV	II	1
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	-	-	-	3	-		II	2
Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	-	-	-	3	-		II	1
Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	-	VU	-	4b	-		II	1
Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	-	-	3	-	IV	II	2
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	-	-	4b	-	II	II	1
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	-	-	-	n	-		III	2
Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	-	-	-	n	-		II	
Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Art.2	IV	NT	NT	-	3	-		II	1
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	-	-	-	3	-		II	1

❖ Oiseaux

		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Franche-Comté	ORGFH Franche-Comté
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Epervier d'Europe	**Art.3**		LC	NA[c]	NA[d]	-	
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	**Art.3**		LC	-	NA[b]	-	
Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)	Alouette des champs	Ch	II/2	LC	LC	NA[d]	-	IV
Alectoris rufa (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge	Ch	II/1, III/1	LC	-	-	-	**II**
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	**Art.3**		LC	-	DD	-	
Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)	Héron cendré	**Art.3**		LC	NA[c]	NA[d]	-	
Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	**Art.3**		LC	NA[c]	NA[c]	-	
Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	**Art.3**		VU	NA[d]	NA[c]	-	
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[d]	-	
Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[d]	-	
Certhia brachydactyla (C. L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	**Art.3**		LC	-	-	-	
Certhia familiaris (Linnaeus, 1758)	Grimpereau des bois	**Art.3**		LC	-	NA[b]	-	
Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	**Cigogne blanche**	**Art.3**	I	LC	NA[c]	NA[d]	VU	**II**
Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	**Art.3**		LC	NA[d]	-	-	
Columba livia (Gmelin, 1789)	Pigeon biset	Ch	II/1	EN	-	-	-	
Columba palumbus (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	Ch	III/1, III/2	LC	LC	NA[d]	-	
Corvus corone (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	Ch	II/2	LC	NA[d]	-	-	
Corvus frugilegus (Linnaeus, 1758)	Corbeau freux	Ch	II/2	LC	LC	-	-	
Corvus monedula (Linnaeus, 1758)	Choucas des tours	**Art.3**	II/2	LC	NA[d]	-	DD	
Delichon urbica (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	**Art.3**		LC	-	DD	-	
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	**Art.3**		LC	NA[d]	-	-	
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	**Pic mar**	**Art.3**	I	LC	-	-	-	IV
Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	**Pic noir**	**Art.3**	I	LC	-	-	-	
Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)	Bruant jaune	**Art.3**		NT	NA[d]	NA[d]	-	IV
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[d]	-	
Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[d]	-	IV
Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[d]	-	
Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Ch	II/2	LC	NA[d]	-	-	
Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique	**Art.3**		LC	-	DD	-	IV
Lanius collurio (Linnaeus, 1758)	**Pie-grièche écorcheur**	**Art.3, 4**	I	LC	NA[c]	NA[d]	NT	III
Lanius senator (Linnaeus, 1758)	Pie-grièche à tête rousse	**Art.3**		NT	-	NA[d]	CR	**II**
Luscinia megarhynchos (Brehm, 1831)	Rossignol philomèle	**Art.3**		LC	-	NA[c]	-	
Milvus migrans (Boddaert, 1783)	**Milan noir**	**Art.3**	I	LC	-	NA[d]	NT	III
Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	**Milan royal**	**Art.3**	I	VU	VU	NA[c]	EN	III
Motacilla alba (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	**Art.3**		LC	NA[d]	-	-	
Parus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	**Art.3**		NT	NA[d]	NA[d]	-	
Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	**Art.3**		LC	-	NA[b]	-	
Parus major (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	**Art.3**		LC	NA[b]	NA[d]	-	
Parus montanus (Conrad, 1827)	Mésange boréale	**Art.3**		LC	-	-	-	
Parus palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	**Art.3**		LC	-	-	-	
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	**Art.3**		LC	-	NA[b]	-	
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	**Art.3**		NT	-	-	DD	IV
Phasianus colchicus (Linnaeus, 1758)	Faisan de Colchide	Ch	II/1, III/1	LC	-	-	-	
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[d]	-	
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[c]	-	

Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	**Art.3**		NT	-	DD	-	
Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Ch	II/2	LC	-	-	-	
Picus viridis (Linnaeus, 1758)	Pic vert	**Art.3**		LC	-	-	-	III
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	**Art.3**		LC	NA[c]	-	-	
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	**Art.3**		VU	NA[d]	-	DD	
Regulus ignicapillus (Temminck, 1820)	Roitelet à triple-bandeau	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[d]	-	
Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	**Art.3**		LC	NA[d]	NA[d]	-	
Sitta europaea (Linnaeus, 1758)	Sittelle torchepot	**Art.3**		LC	-	-	-	
Streptopelia decaocto (Frivaldsky, 1838)	Tourterelle turque	Ch	II/2	LC	-	NA[d]	-	
Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Ch	II/2	LC	-	NA[c]	-	IV
Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Etourneau sansonnet	Ch	II/2	LC	LC	NA[c]	-	
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	**Art.3**		LC	NA[c]	NA[c]	-	
Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	**Art.3**		LC	-	DD	-	
Sylvia communis (Latham, 1787)	Fauvette grisette	**Art.3**		NT	-	DD	-	
Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	**Art.3**		LC	NA[d]	-	-	
Turdus merula (Linnaeus, 1758)	Merle noir	Ch	II/2	LC	NA[d]	NA[d]	-	
Turdus philomelos (Linnaeus, 1758)	Grive musicienne	Ch	II/2	LC	NA[d]	NA[d]	-	
Turdus pilaris (Linnaeus, 1758)	Grive litorne	Ch	II/2	LC	LC	-	NT	
Turdus viscivorus (Linnaeus, 1758)	Grive draine	Ch		LC	NA[d]	NA[d]	-	

❖ Amphibiens

Nom commun	Nom scientifique	Statut					
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Franche-Comté	ORGFH Franche-Comté	Convention de Berne
Grenouille verte	*Pelophylax* kl. *esculentus* (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	-	-	-	III

❖ Reptiles

Nom commun	Nom scientifique	Statut					
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Franche-Comté	ORGFH Franche-Comté	Convention de Berne
Couleuvre à collier	*Natrix natrix* (Linnaeus, 1758)	**Art.2**		-	-		III

❖ Légende des statuts des espèces

Les catégories de l'UICN pour la Liste rouge

EX	Espèce éteinte au niveau mondial
RE	Espèce disparue de France métropolitaine

Espèces menacées de disparition de métropole

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories

NT	Quasi menacée	(espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
-	LC : Préoccupation mineure	(espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)
DD	Données insuffisantes	(espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable	(espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente (après l'année 1500) ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)
NA^a	Non applicable	(espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente (après l'année 1500))
NA^b	Non applicable	(espèce non soumise à évaluation car présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)
NE	Non évaluée	(espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)
	Hors liste	

Législation française

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

Art.2	Article 2 : Protection espèce + habitat

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire

Art.2	Article 2 : Protection espèce + habitat
Art.3	Article 3 : Protection espèce

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire

Art.2	Article 2 : Protection espèce + habitat
Art.3	Article 3 : Protection espèce
Art.5	Article 5 : Protection partielle espèce

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Art.3	Article 3 : Protection espèce + habitat
Art.4	Article 4 : Protection espèce

Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Ch	Article 1 : Espèces de gibier que l'on peut chasser

Sources

Directive Habitats	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
Directive Oiseaux	Directive 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages
Espèces prioritaires du 90	PAUL J.P. & ROUE S.Y. (2005) – Faune du Territoire de Belfort. Proposition d'une liste départementale d'espèces prioritaires (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles). Groupe Naturaliste de Franche-Comté (GNFC) / CPEPESC / Conseil Général du Territoire de Belfort (CG90), 11 p.
Liste Rouge France	UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012 – La Liste rouge des espèces menacées en France : Papillons de jour de France métropolitaine. 7 p.
Liste Rouge Franche-Comté	PAUL J.P. (2008) – Liste Rouge des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté. Liste préalable au projet d'Atlas de la faune menacée de Franche-Comté. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Franche-Comté / Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Franche-Comté, 19 p.

ORGFH Franche-Comté

WEIDMANN J.C., MORA F. & ROUE S.Y. (2003) – Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ORGFH) : Proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de « fiche-espèce ». GNFC / OPIE / CPEPESC / DIREN Franche-Comté, 32 p.